



REGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu tenue à son siège social au 737 du Chemin des Patriotes à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce lundi 17 juin 2019 à 18h00.

SONT PRESENTS Monsieur Bernard Archambault, remplaçant de la municipalité St-Antoine-sur-Richelieu
Madame Ginette Thibault, mairesse, municipalité St-Denis-sur-Richelieu
Monsieur Marc Lavigne, maire, municipalité St-Charles-sur-Richelieu
Monsieur Michel Robert, maire, municipalité St-Marc-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale, maire, municipalité St-Mathieu de Beloeil

Madame Danielle Duchesne, adjointe administrative
Monsieur Luc Brouillette, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte et présidée à 18h00 par Monsieur Marc Lavigne, président
Monsieur Luc Brouillette fait fonction de secrétaire de la réunion et aucun public n'est dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 mai 2019
3. a) Rapport sur la qualité de l'eau / Mai 2019
b) Rapport de fuites / Mai 2019
4. Comptes à payer – Mai 2019
5. Avis de motion «Règlement établissant le mode de publication des avis publics de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu»
6. Comptes à payer – Juillet 2019
7. Appel d'offres – Remplacement de la prise d'eau et de la conduite d'adduction
8. Suivi des dossiers
9. Conditions de travail du directeur général
10. Période de questions
11. Levée de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'assemblée ayant été dûment convoquée

2019.06.037 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault
appuyé par: Monsieur Normand Teasdale

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 15 MAI 2019**

2019.06.038 Il est proposé par: Monsieur Normand Teasdale
appuyé par: Madame Ginette Thibault

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2019, soit accepté, tel que présenté, avec dispense de lecture. Le président s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

3. a) **RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU / MAI 2019**

Le conseil d'administration discute du rapport présenté.

b) **RAPPORT DE FUITES / MAI 2019**

Le conseil d'administration discute du rapport présenté.

4. **COMPTES À PAYER / MAI 2019**

2019.06.039 Il est proposé par: Monsieur Normand Teasdale
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de mai 2019 représentant la somme de cent trente-huit mille cent trente-sept dollars et cinq cents (138 137.05\$) soient acceptés et payés en totalité, et ce, avec dispense de lecture. Le président de l'assemblée s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

5. **AVIS DE MOTION «RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE MODE DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS RICHELIEU»**

Monsieur Normand Teasdale donne un avis qu'à une prochaine assemblée, il présentera un règlement établissant le mode de publication des avis publics de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu.

6. **COMPTES A PAYER – JUILLET 2019**

2019.06.040 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault
appuyé par: Monsieur Archambault

Et résolu à l'unanimité que Monsieur Marc Lavigne, président ainsi que Monsieur Luc Brouillette, directeur général soient autorisés à payer les comptes du mois de juillet 2019.

7. **APPEL D'OFFRES #2019-02 – REMPLACEMENT DE LA PRISE D'EAU ET DE LA CONDUITE D'ADDUCTION.**

Le conseil d'administration prend connaissance de l'analyse des soumissions transmise par la firme WSP en date du 30 mai 2019 dans le cadre du projet de remplacement de la prise d'eau et de la conduite d'adduction.

8. SUIVI DES DOSSIERS

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des dossiers majeurs en date du 10 juin présenté par le directeur général.

9. CONDITIONS DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

2019.06.041 Il est proposé par: Monsieur Bernard Archambault
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que le salaire de Monsieur Luc Brouillette, directeur général et secrétaire-trésorier soit augmenté de 3.5 % à partir du 1^{er} janvier 2019.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée au conseil d'administration.

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2019.06.042 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit déclarée close à 20h20